

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 juin 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2007-579-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-580-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-581-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 JUIN 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 6 juin 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-582-DEC DÉFI SANTÉ (MARATHON) / COLLÈGE SAINT-SACREMENT / 3 OCTOBRE 2007

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande du Collège Saint-Sacrement concernant un marathon dans le cadre du Défi Santé dans les rues de la Ville de Terrebonne le 2 octobre 2007 ;

Il est unanimement résolu de référer ce dossier à la Direction du loisir et vie communautaire pour étude et recommandation au Comité exécutif.

CE-2007-583-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 30 mai 2007 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 5 juin 2007.
-

**CE-2007-584-DEC PROGRAMMATION AQUATIQUE / VOLET DE
L'OFFRE DISPENSÉ PAR DES CLUBS PRIVÉS**

ATTENDU le mandat confié à la Commission des sports, loisirs et de la culture, soit de définir les orientations et la planification de la nouvelle programmation des activités du futur complexe aquatique;

ATTENDU QUE le complexe permettra d'offrir, par des clubs privés, certaines activités;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a rencontré des clubs privés en nage synchronisée, en natation et en plongeon;

ATTENDU QUE ces clubs ont démontré leur intérêt à fournir des services au Complexe aquatique de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire et le club de nage synchronisée Les Corallines considèrent que la popularité de la nage synchronisée et la demande actuelle ne justifie pas, pour le moment, la mise en place d'une offre additionnelle à Terrebonne et que cela pourrait compromettre les activités des Corallines à Repentigny;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2007-05-30/1 de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant l'intérêt de clubs aquatiques privés de fournir des activités pour le Complexe aquatique et gymnique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et de la culture, que le Comité exécutif mandate la Direction du loisir et vie communautaire à préparer un protocole d'entente avec le Club de Natation Torpille et le Club de plongeon Camo qui sera soumis au Comité exécutif pour autorisation de signature.

CE-2007-585-REC POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ÉLITE

ATTENDU QUE la Commission des sports, loisirs et de la culture a reçu des demandes de subvention pour des stages de perfectionnement et de formation;

ATTENDU QUE la politique de soutien à l'élite sportive et culturelle subventionne des activités de compétition, de démonstration ou d'exhibition;

ATTENDU QUE ladite politique ne permet pas d'obtenir une subvention pour le suivi de stage de perfectionnement et de formation;

ATTENDU QUE la Commission considère qu'il serait approprié de modifier le programme de soutien à l'élite sportive et culturelle afin de prévoir des programmes de soutien pour la participation à des stages de perfectionnement;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2007-05-30/2 de la Commission des sports, loisirs et de la culture concernant la modification du programme de soutien à l'élite sportive et culturelle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission des sports, loisirs et de la culture, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de la modification à la Politique de soutien à l'élite sportive et culturelle (7^e édition) afin de prévoir des programmes de soutien pour la participation à des stages de perfectionnement.

**CE-2007-586-DEC IMPLANTATION DE MESURES DE
MODÉRATION DE VITESSE DANS CERTAINES
RUES DE LA VILLE**

ATTENDU la recommandation numéro CC-2006-09-12/1 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) demandant qu'une somme de 50 000\$ soit prévue pour l'acquisition et l'installation de mesures de modération dans quelques rues existantes de la Ville;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-950-DEC, a demandé que les recommandations du Comité de circulation soient soumises dans le cadre de l'étude du budget 2007;

ATTENDU QU'une somme de 50 000\$ a été prévue au budget 2007 de la Direction de l'entretien du territoire pour l'acquisition et l'installation de mesures de modération dans quelques rues de la Ville;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2007-401-DEC, a accepté ces critères d'implantation pour l'installation de mesures de modération dans les rues existantes de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a effectué des vérifications et des comptages sur des sites ayant des problématiques de vitesse;

ATTENDU QU'en date d'aujourd'hui, sept (7) de ces sites répondent aux critères d'implantation;

ATTENDU les avis techniques déposés par la Direction du génie et des projets spéciaux et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE deux (2) rues, malgré qu'il n'y a pas eu de comptage, sont considérées dans la proposition du Comité de circulation compte tenu des nombreuses plaintes des citoyens et des avis techniques de la Direction du génie et des projets spéciaux, soit les rues Camus et du Terroir;

ATTENDU les plans de simulation et de localisation préparés par la Direction du génie et des projets spéciaux et joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de circulation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes, que le Comité exécutif autorise le service de la voirie à installer les mesures de modération tel qu'indiqué sur les plans datés de mai 2007 et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, pour les sites suivants:

- rue de l'Hortensia, près de la rue Rodrigue (site no 07-001);
- rue Saint-Pierre (site 05-007);
- rue Camus (site 05-002);
- rue de Cloridan (site 06-002);
- rue du Terroir, près de la traverse piétonnière (site 07-004);
- rue de l'Île-des-Lys, près de la traverse piétonnière (site 04-003);
- rue de l'Île-des-Gardes (site 07-003).

Que la Direction du génie et projets spéciaux, en collaboration avec le service des communications, soient et sont autorisés à transmettre une lettre aux propriétaires adjacents à la mesure de modération pour les informer de l'implantation de ladite mesure.

**CE-2007-587-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
VILLE DE LAVAL / AMÉNAGEMENT ET
EXPLOITATION DE DEUX STATIONS DE
MESURE DE NIVEAU D'EAU**

ATTENDU QUE la Ville de Laval désire installer et opérer deux (2) stations de niveau d'eau sur le territoire de la Ville de Terrebonne, soit une à l'extrémité de la terrasse Mathieu et la seconde à l'intersection de la rue de la Soméca et du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE les données émises par ces stations seront utilisées par les deux (2) parties et leur permettront de surveiller les crues des eaux de la rivière des Mille-Îles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Laval concernant l'aménagement et l'exploitation de stations de mesure de niveau d'eau par la Ville de Laval sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2007-588-DEC RAPPORT SYNTHÈSE /
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU
23 MAI 2007**

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse daté du 7 juin 2007 concernant la gestion de l'aléa « approvisionnement en eau potable » du 23 mai 2007 préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et ce, relativement à un bris de pompe à la station de purification de l'eau de la Ville de Repentigny, compromettant l'alimentation en eau de ce secteur de la Ville pour une période d'une quinzaine de minutes ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de M. Dupré ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse daté du 7 juin 2007 concernant la gestion de l'aléa « approvisionnement en eau potable » du 23 mai 2007.

**CE-2007-589-DEC AIDE FINANCIÈRE / ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS DU VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE la fermeture du Vieux-Pont de Terrebonne cause des pertes importantes aux commerçants du Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE l'Association des Commerçants du Vieux-Terrebonne a présenté une demande d'aide financière à la ministre des Transports du Québec ainsi qu'au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et ministre du Tourisme ;

ATTENDU QUE l'Association des Commerçants du Vieux-Terrebonne demande à la Ville une aide financière de 10 000\$ afin de réaliser une campagne publicitaire dans la région et de contrer ainsi l'effet de la fermeture du pont Préfontaine-Prévost ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande d'aide financière faite par l'Association des Commerçants du Vieux-Terrebonne datée du 12 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif autorise le versement d'un montant de 10 000\$ à l'Association des Commerçants du Vieux-Terrebonne à titre d'aide financière pour la réalisation d'une campagne publicitaire dans la région, laquelle consistera à la publication et l'impression de circulaire de ladite Association. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0176 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-590-DEC LA CAPITALE COMPAGNIE D'ASSURANCES
GÉNÉRALES C. VILLE DE LACHENAIE ET
ASSURANCES GÉNÉRALES DES CAISSES
DESJARDINS ET AL. C. VILLE DE LACHENAIE**

ATTENDU QUE sept (7) poursuites judiciaires ont été intentées par des résidents de l'ancienne Ville de Lachenaie suite à une inondation qui aurait eu lieu le 25 août 1998 causée par une forte pluie (secteur de la rue O'Diana et rue Barette à Lachenaie) ;

ATTENDU QU'à l'époque la Ville de Lachenaie était assurée par la Royal & SunAlliance du Canada, Société d'Assurances et sa franchise était de 2 500\$ par réclamation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de régler ces poursuites, et ce, suite à la lettre de Me André Trudel, de chez Garceau Pasquin Pagé Viens, avocats, et représentant de l'assureur ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le règlement hors cours dans le cadre de sept (7) poursuites judiciaires intentées par des résidents de l'ancienne Ville de Lachenaie suite à une inondation qui a eu lieu le 25 août 1998 causée par une forte pluie (secteur de la rue O'Diana et rue Barette à Lachenaie) et autorise le trésorier à émettre un chèque de 17 500\$ pour le paiement de la franchise. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0173 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-591-DEC DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES C.
VILLE DE LA PLAINE**

ATTENDU QUE deux (2) poursuites judiciaires ont été intentées par des résidents du secteur La Plaine, suite à des dommages subis le 10 février 2005 (5591, rue de la Berge) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de régler ces poursuites, le tout suite à la lettre de Me Denis Bouchard de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le règlement hors cours dans le cadre de deux (2) poursuites judiciaires intentées par des résidents du secteur La Plaine, suite à des dommages subis le 10 février 2005 (5591, rue de la Berge) et autorise le trésorier à émettre un chèque de 17 500\$ en règlement complet et final tant en capital, en intérêts qu'en frais. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0172 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-592-DEC DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES
FONCIÈRE ET D'AFFAIRES / COOPÉRATIVE
D'HABITATION DES MOULINS / 548-568, RUE
DE LA LOUISIANE**

ATTENDU la lettre du 8 mai 2007 de la Commission municipale du Québec avisant la Ville de Terrebonne que l'organisme « Coopérative d'habitation des Moulins » demandait une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires pour l'immeuble situé aux 548-568, rue de la Louisiane ;

ATTENDU QUE la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'opposer à la demande d'exemption de taxe foncière et de taxe d'affaires considérant qu'elle ne rencontre pas les critères mentionnés à l'article 243.8 de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

Il est unanimement résolu sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif s'oppose à la demande d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires présentées par l'organisme « Coopérative d'habitation des Moulins » à la Commission municipale du Québec pour l'immeuble situé aux 548-568, rue de la Louisiane.

**CE-2007-593-DEC BAIL / ÉLECTION / 857, RUE SAINT-PIERRE /
ÉLECTION**

ATTENDU la demande de Mme Pauline Gascon, directeur de scrutin du comté de Terrebonne, pour la location du 857, rue Saint-Pierre, pour le Directeur général des élections du Québec ;

ATTENDU QUE les parties seront liées par un bail à la condition qu'un événement électoral provincial soit déclenché au Québec avant le 31 décembre 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail conditionnel de location de l'immeuble situé au 857, rue Saint-Pierre, avec Mme Pauline Gascon, en sa qualité de directeur de scrutin de la circonscription électorale de Terrebonne, agissant comme représentant dûment autorisé du Directeur général des élections du Québec, et ce, pour la période couvrant entre la date de la signature du bail et le 31 décembre 2007.

**CE-2007-594-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 838 363,66\$ préparée le 7 juin 2007.

**CE-2007-595-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 69 218,23\$ préparée le 6 juin 2007.

**CE-2007-596-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-1 /
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 253
/ TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS
DOMESTIQUE ET PLUVIAL, FONDATION DE
RUE ET COUCHE DE BASE DE PAVAGE DANS
LA RUE YVES-BLAIS ET LE BOULEVARD
LUCILLE-TEASDALE**

ATTENDU QUE le 15 août 2005 le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 253 décrétant les travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation de rue et pavage (couche de base) dans les rues Yves-Blais et le boulevard Lucille-Teasdale et prévoyant un emprunt au montant de 1 914 800\$ pour en payer le coût;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 253 afin d'exclure de l'annexe B une partie du lot 3 701 390 qui n'est pas bénéficiaire des travaux mentionnés (Cinéma Triomphe desservi et inclus en totalité dans le bassin du règlement 943) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 253-1 amendant le règlement numéro 253 afin de modifier le bassin de taxation identifiant les bénéficiaires des travaux (annexe B) et de le remplacer par le nouveau bassin des bénéficiaires des travaux réalisés (annexe B-1).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et projets spéciaux.

**CE-2007-597-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350 /
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES,
ÉCLAIRAGE ROUTIER ET AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DANS LES RUES DES
GASPAREAUX, DU GOÉLAND ET CROISSANT
DES GASPAREAUX**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues des Gaspareaux, du Goéland et du croissant des Gaspareaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues de Gaspareaux, du Goéland et du croissant des Gaspareaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (350) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier et d'aménagement paysager des rues de Gaspareaux, du Goéland et du croissant des Gaspareaux.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

**CE-2007-598-DEC NOMINATION / CAPITAINE / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU la création du poste de capitaine à la Direction de la police suite à l'adoption du nouvel organigramme par le Conseil municipal (résolution 355-06-2007) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Joël Bérubé au poste de capitaine à la Direction de la police, à compter du 10 juin 2007, le tout selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employé(e)s cadres de la Ville de Terrebonne inc.

**CE-2007-599-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / EMBAUCHE
TEMPORAIRE / CAPITAINE / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU QUE l'absence d'un capitaine à la section du soutien opérationnel oblige la Direction de la police à combler ce poste temporairement ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par le sergent Denis Gingras pour occuper ce poste de façon temporaire ;

ATTENDU sa demande de congé de sa charge de sergent à cet effet ;

ATTENDU le rapport présenté par le directeur des ressources humaines et du directeur de la police à l'effet d'autoriser la signature d'un contrat individuel de travail avec M. Denis Gingras pour occuper le poste de capitaine à la section du soutien opérationnel à la Direction de la police, du 14 juin 2007 au 13 juin 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Denis Gingras, d'une durée de douze (12) mois débutant le 14 juin 2007 jusqu'au 13 juin 2008, par lequel M. Gingras occupera le poste de capitaine à la section du soutien opérationnel à la Direction de la police.

CE-2007-600-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE UNITÉ DE RANGEMENT MOBILE (MOBILEX)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'unité de rangement mobile (mobilex) pour la Direction de la police;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

	Rails de surface	Plancher amovible
Prisma Concept	4 372,00\$	4 916,00\$
FD Jul	5 392,57\$	7 136,61\$
TAB	5 130,05\$	7 129,92\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Prisma Concept s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 juin 2007 de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **PRISMA CONCEPT** pour l'achat d'unité de rangement mobile – plancher amovible (mobilex) pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 4 916\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0170 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-601-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE SERVITUDE / RUE DES GÉRANIUMS / LOTS 3 704 198 ET 3 704 199

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout domestique existante sur une partie des lots 3 704 198 et 3 704 199 du cadastre du Québec ; lesdites parties des lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 18447 de ses minutes.

Que Me Gilles Renaud, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur soit Construction RTS ltée (M. Sabatino Starnino).

CE-2007-602-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 29 159\$ suite au changement de statut du poste d'inspecteur en bâtiment de temporaire à permanent;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Daniel Sauriol;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 29 159\$ du poste budgétaire numéro 1-02-611-00-112 au poste budgétaire numéro 1-02-611-00-111, et ce, tel que mentionné au rapport daté du 8 juin 2007.

CE-2007-603-REC AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1003

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 1003 est entré en vigueur le 28 octobre 2005, abrogeant ainsi les règlements de construction des anciennes Villes de La Plaine, Lachenaie et Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce règlement vient préciser certaines règles en matière de construction et où la procédure de demande de dérogation mineure n'est pas applicable ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, daté du 11 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 1003 en son article numéro 17 afin de permettre que les projets d'agrandissement de moins de 20% puissent envisager l'utilisation d'autres types de fondation à la condition que cette fondation soit approuvée par un ingénieur.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction de l'aménagement du territoire.

CE-2007-604-DEC CESSIONS POUR FINS DE RUES, PARCS ET ESPACES VERTS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) du lot numéro 3 895 285 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon, soit en arrière lot du chemin Saint-Roch, par les compagnies Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements Immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 février 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 63932 de ses minutes ;

- 2) des lots numéros 3 884 536 et 3 884 543 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit la rue Agnès-Martin, par les compagnies Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements Immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 22 février 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 651 de ses minutes ;
- 3) du lot numéro 3 667 773 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit la rue de Plaisance et des rues à nommer, par Le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 23 février 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1671 de ses minutes ;
- 4) du lot numéro 3 932 957 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur du Domaine des Moulins, par Le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 mars 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2011 de ses minutes ;
- 5) des lots numéros 3 932 948 à 3 932 956 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit le secteur du Domaine des Mille-Îles, par Le Groupe Immobilier Grilli inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 20 mars 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2011 de ses minutes ;
- 6) du lot numéro 3 931 802 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le boulevard Laurier et une rue à nommer, par les Immeubles Myso inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 18 avril 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17991 de ses minutes ;
- 7) du lot numéro 3 957 391 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le boulevard Laurier et une rue à nommer, par M. Michel Mouchahoir, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 19 avril 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 17991 de ses minutes ;
- 8) des lots numéros 3 849 880 et 3 977 011 du cadastre du Québec pour fins de rues, soit la rue de Briançon, par la compagnie R.D.L. Construction inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 7 mai 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Benoit Jodoin, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18505 de ses minutes ;
- 9) du lot numéro 3 850 718 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit en front d'une partie du chemin Saint-Charles, par la compagnie 3563308 Canada inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 17 mai 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1027 de ses minutes ;

- 10) des lots numéros 3 965 873 et 3 965 874 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit la rue Paul-Émile, par la compagnie 2752-6409 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 24 mai 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22408 de ses minutes ;
- 11) des lots numéros 3 965 879, 3 965 882 et 3 965 884 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit la rue Paul-Émile, par la compagnie 2526-9739 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 17 mai 2007 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22408 de ses minutes ;
- 12) du lot numéro 3 965 872 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit la rue Paul-Émile, par Mme Louiselle Ouellet, et ce, conformément à la promesse de cession signée le 15 mai 2007 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 22408 de ses minutes ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus (numéros 1 à 5 inclusivement).

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus (numéros 6 à 8 inclusivement).

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Pierre Dagenais, notaire, soit mandaté pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus (numéros 9 à 12 inclusivement).

CE-2007-605-DEC CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter :

- ☞ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 21 010,20\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure du boulevard Laurier. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 17700 de ses minutes ;
- ☞ une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 8 206,42\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots au 575, rue Saint-Pierre. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 1072 de ses minutes ;

- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 4 083,20\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots au 345, rue des Mouettes. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22151 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 587,19\$ dans le cadre de la subdivision de cinq (5) lots en bordure du chemin Saint-Roch. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 63932 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 414,51\$ dans le cadre de la subdivision de six (6) lots en bordure de la rue Agnès-Martin. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 651 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 535,44\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la rue Boisvert. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Benoît Desroches, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 13106 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 11 083,64\$ dans le cadre de la subdivision de cinq (5) lots en bordure du boulevard Laurier. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 17991 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 1 950,94\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Marie-Josée. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Thiffault, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 12580 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 170,49\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure de la rue Saint-François-Xavier. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22467 de ses minutes ;
- une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 88,02\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots en bordure du chemin Saint-Charles. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22486 de ses minutes.

CE-2007-606-DEC CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN TERRAIN

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport daté du 7 juin 2007, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- des terrains d'une superficie de 122,35 m² et de 4 464,45 m², tels que démontrés aux plans de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous les numéros 1671 et 1990 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue de Plaisance et de la côte

de Terrebonne et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 13 922,94 m², telle qu'indiquée à la compilation 2 datée du 15 février 2007 ;

- ☉ un terrain d'une superficie de 7 973,30 m², tel que démontré au plan de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 2011 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement du Domaine des Moulins et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 6 619,91 m², telle qu'indiquée à la compilation 3 datée du 15 mai 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 1 679,36 m², tel que démontré au plan de M. Benoit Jodoin, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 18505 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement du boulevard Carmel et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 636,64 m², telle qu'indiquée à la compilation 4 datée du 4 mai 2007 ;
- ☉ un terrain d'une superficie de 21 179,35 m², tel que démontré au plan de M. Alain Bernard, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 1027 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement du chemin Saint-Charles et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 6 764,45 m², telle qu'indiquée à la compilation 1 datée du 15 mai 2007.

CE-2007-607-DEC MANDAT POUR SURVEILLANCE DES TRAVAUX / TENNIS AUX PARCS DE POITIERS ET DU BOISÉ DE LA PINIÈRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de construction des terrains de tennis au parc de Poitiers et au parc du Boisé de la Pinière et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 21 650,50\$ (t.t.c.) et que ledit montant soit pris à même les fonds des parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0171 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-608-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE MATÉRIEL DIVERS POUR LE COMPLEXE AQUATIQUE ET GYMNIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de matériel divers pour le Complexe aquatique et gymnique (SOU-2007-47);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mai 2007 à 11 h 01, à savoir :

AquaSport	6 010,81\$ <i>non conforme</i>
Aquam	18 134,12\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Aquam s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **AQUAM**, datée du 23 mai 2007, pour l'achat de matériel divers pour le Complexe aquatique et gymnique, le tout pour un montant de 18 134,12\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0161 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-609-DEC SOUMISSION / GESTION DE PROJET POUR
L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES VIGNES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Vignes;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 19,26 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 17,55 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du parc des Vignes, pour un montant de 70 079,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 356.

Que la firme Nacev Consultants inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, le cas échéant.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 356 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-610-DEC CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE GESTION DE LA PAIE ET DES
RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la résolution numéro CE-2004-731-DEC acceptant la soumission de la firme Coba, Logiciels de Gestion inc., pour l'octroi de licence d'utilisation et le contrat de service logiciel paie pour la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ledit contrat pour une autre année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif accepte le renouvellement du contrat avec la firme Coba, Logiciels de Gestions inc., concernant la licence d'utilisation et le contrat de service logiciel paie pour la Direction des ressources humaines, le tout pour un montant n'excédant pas 39 882,50\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0177 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Ledit contrat est d'une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} mai 2007 jusqu'au 30 avril 2008.

CE-2007-611-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire